

Encadrement secteur sportif option multi-activités physiques ou sportives pour tous

RNCP41870 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	CS — Certificat de spécialisation
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15436, 15466
Code(s) ROME	G1204
Code(s) CFD	46133506 (CS4)
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/08/2031

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE · SIRET : 11004301500012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le certificat de spécialisation (CS) "Encadrement secteur sportif option multi-activités physiques ou sportives pour tous" (E2S MAPS) permet l'obtention d'une carte professionnelle qui autorise l'exercice du métier d'éducateur sportif dans une association, un club sportif, au sein de collectivités locales, structures de vacances ou dans le secteur scolaire.

L'éducateur sportif exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités physiques et sportives ou des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires.

Il est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure. Les modes d'intervention qu'il développe s'inscrivent dans une logique de travail collectif et partenarial, prenant en compte notamment les démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances.

Il encadre tout type de public, dans tout lieu d'accueil ou de pratique au sein duquel il met en place un projet. Il encadre des activités de découverte, d'animation et d'éducation sportives.

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire du certificat de spécialisation « encadrement secteur sportif option multi-activités physiques ou sportives pour tous » exerce des activités d'encadrement et d'animation des activités physiques ou sportives, (à l'exception des activités s'exerçant en environnements spécifiques et des pratiques compétitives) :

- Participation au fonctionnement de la structure d'activités physiques pour tous ;
- Conception et réalisation d'un projet d'animation dans le champ des activités physiques pour tous ;
- Conception et conduite de séances, de cycles d'initiation, de découverte ou d'animation dans le champ des activités physiques pour tous ;
- Encadrement dans le champ des activités physiques pour tous en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et de lui-même lors des séances.

Il exerce ses activités professionnelles de manière autonome, seul ou en équipe, au sein d'une ou de plusieurs

structures et dans le cadre du projet global d'animation.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation

- Se repérer dans son territoire
- Identifier les différents publics cibles
- Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire
- Formuler des propositions de projets
- Planifier et organiser un projet
- Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre
- Remplir les obligations administratives
- Analyser le projet conduit
- Restituer les conclusions du projet à son responsable

Valoriser des activités et des projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation

- Communiquer des informations sur les activités proposées
- Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics
- Sélectionner les outils de communication
- Rédiger des contenus de communication

Concevoir, animer et évaluer, en sécurité, des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure

- Définir les finalités d'un cycle de séances
- Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances
- Élargir ses pratiques à de nouvelles activités physiques et sportives
- Définir les conditions de réalisation d'une séance
- Vérifier les ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation d'une séance
- Accueillir les participants à une séance
- Présenter les règles à respecter au cours d'une séance
- Animer une séance
- Repérer les risques, les freins ou les difficultés éventuelles rencontrées par les participants
- Analyser une séance
- Évaluer un cycle de séances
- Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances
- Élargir ses pratiques à de nouvelles activités physiques et sportives

Conduire son parcours professionnel dans le secteur sportif

- Inscrire son activité dans l'environnement du secteur sportif
- S'intégrer dans une équipe
- Formaliser son projet professionnel
- Assurer une veille des actions de formations et de professionnalisation pour faire évoluer son projet professionnel
- Repérer les opportunités d'emploi dans le secteur sportif

Blocs de compétences

RNCP41870BC01 — Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation

LISTE DE COMPÉTENCES

- Se repérer dans son territoire
- Identifier les différents publics cibles
- Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire
- Formuler des propositions de projets
- Planifier et organiser un projet
- Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre
- Remplir les obligations administratives
- Analyser le projet conduit

- Restituer les conclusions du projet à son responsable

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public : CCF (Contrôle en Cours de Formation).
- Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé. Enseignement à distance. Candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles : Ponctuel oral.

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE

Les prérequis à l'entrée en formation pour le bloc sont les suivants :

- Être titulaire d'un baccalauréat, en priorité d'un baccalauréat professionnel obtenu notamment en ayant validé l'unité professionnelle facultative Secteur Sportif (UF2S)
- Justifier de la validation des tests d'exigences préalables à l'entrée en formation (TEP)
- Avoir validé le certificat de premiers secours citoyens (PSC 1 ou PSC) ou équivalent (SST, AFGSU, PSE1, BNS, ...)
- S'intéresser au secteur du sport et montrer une appétence pour la pratique sportive
- Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet
- Satisfaire à un niveau d'exigence correspondant à une note supérieure à 10 à l'épreuve d'éducation physique et sportive du baccalauréat

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Non concerné.

RNCP41870BC02 — Valoriser des activités et des projets d'une structure du champ du sport ou de l'animation

LISTE DE COMPÉTENCES

- Communiquer des informations sur les activités proposées
- Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics,
- Sélectionner les outils de communication
- Rédiger des contenus de communication

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public : CCF (Contrôle en Cours de Formation).
- Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé. Enseignement à distance. Candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles : Ponctuel oral.

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE

Les prérequis à l'entrée en formation pour le bloc sont les suivants :

- Être titulaire d'un baccalauréat, en priorité d'un baccalauréat professionnel obtenu notamment en ayant validé l'unité professionnelle facultative Secteur Sportif (UF2S)
- Justifier de la validation des tests d'exigences préalables à l'entrée en formation (TEP)
- Avoir validé le certificat de premiers secours citoyens (PSC 1 ou PSC) ou équivalent (SST, AFGSU, PSE1, BNS, ...)
- S'intéresser au secteur du sport et montrer une appétence pour la pratique sportive
- Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet
- Satisfaire à un niveau d'exigence correspondant à une note supérieure à 10 à l'épreuve d'éducation physique et sportive du baccalauréat

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Non concerné.

RNCP41870BC03 — Concevoir, animer et évaluer, en sécurité, des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure

LISTE DE COMPÉTENCES

- Définir les finalités d'un cycle de séances
- Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances

- Élargir ses pratiques à de nouvelles activités physiques et sportives
- Définir les conditions de réalisation d'une séance
- Vérifier les ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation d'une séance
- Accueillir les participants à une séance
- Présenter les règles à respecter au cours d'une séance
- Animer une séance
- Repérer les risques, les freins ou les difficultés éventuelles rencontrées par les participants
- Analyser une séance
- Évaluer un cycle de séances
- Définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances
- Élargir ses pratiques à de nouvelles activités physiques et sportives

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public : CCF (Contrôle en Cours de Formation).
- Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé. Enseignement à distance. Candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles : Ponctuel oral.

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE

Les prérequis à l'entrée en formation pour le bloc sont les suivants :

- Être titulaire d'un baccalauréat, en priorité d'un baccalauréat professionnel obtenu notamment en ayant validé l'unité professionnelle facultative Secteur Sportif (UF2S)
- Justifier de la validation des tests d'exigences préalables à l'entrée en formation (TEP)
- Avoir validé le certificat de premiers secours citoyens (PSC 1 ou PSC) ou équivalent (SST, AFGSU, PSE1, BNS, ...)
- S'intéresser au secteur du sport et montrer une appétence pour la pratique sportive
- Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet
- Satisfaire à un niveau d'exigence correspondant à une note supérieure à 10 à l'épreuve d'éducation physique et sportive du baccalauréat

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Non concerné.

RNCP41870BC04 — Conduire son parcours professionnel dans le secteur sportif

LISTE DE COMPÉTENCES

- Inscrire son activité dans l'environnement du secteur sportif
- S'intégrer dans une équipe
- Formaliser son projet professionnel
- Assurer une veille des actions de formations et de professionnalisation pour faire évoluer son projet professionnel
- Repérer les opportunités d'emploi dans le secteur sportif

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public : CCF (Contrôle en Cours de Formation).
- Voie scolaire dans un établissement privé hors contrat, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé. Enseignement à distance. Candidats justifiant de 3 années d'activités professionnelles : Ponctuel oral.

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE

Les prérequis à l'entrée en formation pour le bloc sont les suivants :

- Être titulaire d'un baccalauréat, en priorité d'un baccalauréat professionnel obtenu notamment en ayant validé l'unité professionnelle facultative Secteur Sportif (UF2S)
- Justifier de la validation des tests d'exigences préalables à l'entrée en formation (TEP)
- Avoir validé le certificat de premiers secours citoyens (PSC 1 ou PSC) ou équivalent (SST, AFGSU, PSE1, BNS, ...)
- S'intéresser au secteur du sport et montrer une appétence pour la pratique sportive
- Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet
- Satisfaire à un niveau d'exigence correspondant à une note supérieure à 10 à l'épreuve d'éducation physique et sportive du baccalauréat

sportive du baccalauréat

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Non concerné.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le

titulaire du certificat de spécialisation exerce ses fonctions au sein de structures publiques ou privées dont notamment :

- des collectivités locales ;
- des associations, notamment sportives ;
- des établissements d'activités physiques et sportives divers intégrant les activités physiques ou sportives comme activités de prévention pour la santé et les conduites à risque ;
- d'une façon générale, toute structure promouvant les activités physiques ou sportives (structures de vacances, bases de loisirs, hôtellerie de plein air, comités d'entreprise, centres de formation, structures culturelles ou de loisirs ayant une action au profit de la défense...).

Il peut intervenir dans le secteur scolaire ou périscolaire pour assister l'équipe pédagogique.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Educateur sportif
- Educateur sportif polyvalent
- Animateur d'activités physiques ou sportives pour tous

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Conformément aux articles R 212-85 et R 212-86 du code du sport, la déclaration d'éducateur sportif est valable 5 ans et donne lieu à la délivrance d'une carte professionnelle.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les prérequis à l'entrée en formation sont les suivants :

- Être titulaire d'un baccalauréat, en priorité d'un baccalauréat professionnel obtenu notamment en ayant validé l'unité professionnelle facultative Secteur Sportif (UF2S),
- Justifier de la validation des tests d'exigences préalables (TEP) à l'entrée en formation,
- Avoir validé le certificat de premiers secours citoyens (PSC ou PSC 1) ou équivalent (SST, AFGSU, PSE1, BNS, ...),
- S'intéresser au secteur du sport et montrer une appétence pour la pratique sportive,
- Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet,
- Satisfaire à un niveau d'exigence correspondant à une note supérieure à 10 sur 20 à l'épreuve d'éducation physique et sportive du baccalauréat,
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique des « activités physiques pour tous » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Pour chacune des épreuves, la commission d'évaluation est composée de deux personnes :

- un professeur ou formateur d'EPS en charge de l'enseignement du certificat de spécialisation E2S
- et un professionnel du secteur sportif ou à défaut un autre enseignant.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 776 €
Selon la branche	6 776 € – 7 170 €
Prise en charge	Branches concernées
6 776 €	Valeur par défaut · 210 branches
7 170 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat, CPNEFP hôtellerie de plein air
6 930 €	CPNEF Sport

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/08/2031
Date de dernière délivrance possible	31/08/2032

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP40011

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP40011

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41870/>

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	47
Organismes gestionnaires (CFA)	27
Organismes formateurs	40
Régions couvertes	10
Départements couverts	35
Organismes certifiés Qualiopi	40
Sessions	de 08/2026 à 08/2030

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).